

Paroisse St Joseph de la Galaure

## LA LETTRE AU PEUPLE DE DIEU : APPROPRIATION PERSONNELLE ET COLLECTIVE

### Démarche paroissiale de partage et d'appropriation

Suite à la révélation ces dernières années, de situations d'abus particulièrement graves au sein de l'Eglise, notamment des scandales d'abus sexuels sur mineur, et suite à la lettre du pape François « lettre au peuple de Dieu » du 20 août 2018, le conseil pastoral paroissial (CPP) et l'équipe d'animation pastorale (EAP), ont souhaité mettre en place diverses rencontres sur la paroisse St Joseph de la Galaure. En effet le pape invite chacun « à se sentir engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin. »

Une douzaine de personnes ont été interpellées pour bâtir une proposition de réflexion permettant d'organiser une invitation à tous les paroissiens pour échanger en partant de la « Lettre au peuple de Dieu » du pape François.

Adeline & Pascal, Louis, Quitterie, Evelyne, Bruno, Nicole, Claudine, Christine, Chantal, Sébastien & Lucile, Hugues, Dominique & Anne-Marie, habitant les communes de Châteauneuf, Saint Martin d'Août, Saint Vallier, Saint Avit, Claveyson, Hauterives et Lens-Lestang

Ces volontaires se sont réunis pour échanger sur les modalités d'appropriation de la « lettre au Peuple de Dieu », et la manière d'opérer pour une intervention dans la paroisse, sur le drame actuel que traverse l'Eglise.

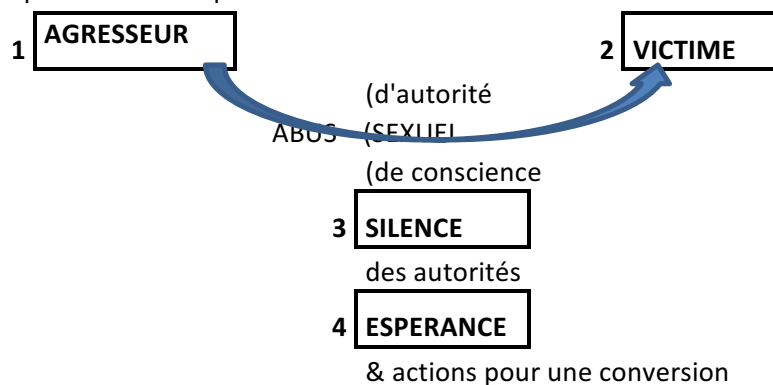
LA PEDOPHILIE (ou plus exactement pédocriminalité) est un sujet sensible, mal connu et mal ressenti, qui provoque souvent des réactions fortes. Pour l'aborder il faut être,

CLAIR, en utilisant des mots justes, pour être compris,

PRECIS, avec des qualificatifs mesurés et adaptés, pour être exact,

SUR, avec des références connues, pour convaincre.

Considérant qu'il faut être clair, précis et sûr avant de commencer à agir, afin d'être chacun assurés pour en parler, nous avons commencé par un échange entre les participants sur la question de la pédophilie dans l'Eglise, avec un exercice d'expression individuelle (par écrit) et collective (par oral) sur cette question avant d'aborder la lettre du Pape elle-même, et la manière de la diffuser dans la paroisse, en prenant en compte le schéma suivant :



Au cours de chacune des quatre étapes chacun a noté sur des posts-its les mots correspondant à sa réaction face à l'AGRESSEUR, puis face à la VICTIME, puis face au SILENCE des autorités et enfin dans l'ESPERANCE d'une conversion pour AGIR

Cet exercice d'expression nous a permis d'exprimer les ressentis et tous les sentiments divers que ce drame de la pédocriminalité soulève parmi nous. La parole ayant été ainsi libérée il a été plus aisé d'aborder le sujet des abus dans l'Eglise en ne séparant pas les abus sexuels des autres formes d'abus de pouvoir et de conscience. Nous avons constitué un petit lexique des mots clés pour parler juste et collecté les coordonnées des cellules d'écoute existantes dans le diocèse et au niveau national pour renseigner les paroissiens qui seraient en recherche d'une expression plus personnelle.

Il a donc été retenu que nous procéderions ainsi avec les paroissiens en deux soirées espacées d'une quinzaine de jours pour d'abord libérer la parole et ensuite pour lire la lettre ensemble et réagir aux différentes parties de la lettre du pape.

Deux rencontres ont donc eu lieu en novembre (les 6 & 27/11/2019) au prieuré de La Motte de Galaure regroupant une quarantaine de personnes.

Chaque rencontre suivait le même déroulement : un temps de prière en commun, un temps d'échanges en petits groupes puis un nouveau temps de prière commune. Les personnes qui le souhaitaient pouvaient également rencontrer une personne « écoutante » si le besoin d'une parole privée, plus personnelle se faisait sentir.

Lors de la première rencontre nous avons pu exprimer en petits groupes notre ressenti personnel face aux abus dans l'Eglise. Lors de la deuxième rencontre nous étions invités à nous mettre en route et à retrouver l'espérance en nous laissant guider par la lettre du pape François.

Les contenus de ces deux rencontres sont regroupés dans les 4 tableaux qui suivent.

La rédaction de ces contenus est volontairement faite à la première personne du singulier afin de bien mettre en évidence la nécessaire implication personnelle que nous réclame le Pape François dans sa lettre en disant :

« Il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin ». Mais la rédaction à la première personne ne doit pas laisser penser qu'on porte seul les propositions qui suivent.

<b>Concernant l'AGRESSEUR et/ou AUTEUR d'ABUS (sexuel, de pouvoir, de conscience)</b>	
---------------------------------------------------------------------------------------	--

RESSENTI	<ul style="list-style-type: none"><li>- J'ai été choqué, par les révélations de pédocriminalité, et scandalisé quand j'ai réalisé que c'était aussi le cas dans l'Eglise,</li><li>- Je condamne l'acte, mais pas la personne</li><li>- Je fais la distinction entre la valeur de la personne et la condamnation de l'acte criminel</li><li>- Je pense à ceux qui 'scandalisés' ont quitté l'Eglise</li><li>- Je souffre de l'image déformée qui « retombe » sur l'ensemble des prêtres</li></ul>
ESPERANCE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je rêverais que ceux qui ont commis de tels actes fassent une demande publique de pardon.</li><li>- Je suis frappé par le mot complicité : aujourd'hui ce qui change c'est</li></ul>

	<p>que je dois faire remonter ou dénoncer. Ne pas me taire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je regarde la valeur et je porte un regard critique sur les actes et les activités</li> <li>- En Eglise, je dois porter ceux qui ne vont pas bien.</li> <li>- J'ose la rencontre avec les autres, avec les pauvres</li> </ul>
PROPOSITIONS D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je mets mes enfants en garde, je les éduque à ce qui est normal ou non de la part d'un adulte</li> <li>- Je dois faire remonter ou dénoncer, ne pas me taire.</li> <li>- Je dois dénoncer si je vois un abus de pouvoir</li> <li>- Je travaille mieux avec les prêtres et je prie pour eux.</li> <li>- Je m'approprie et accepte la correction fraternelle Je contribue à ce qu'on prenne soin des prêtres, en les accueillant, les invitant</li> </ul>

#### Concernant la VICTIME d'un abus

RESSENTI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je dois avant tout me soucier de la victime.</li> <li>- Je dois faire la distinction entre le ressenti de la victime et la perception des personnes qui la côtoient et de celles qui en entendent parler.</li> <li>- Je développe l'écoute des victimes, je ne les prends plus pour menteuses ou anticléricales.</li> <li>- Je suis interpellé car « un membre souffre ». Mais le malade n'est pas forcément identifié.</li> </ul>
ESPERANCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je souhaite que la conversion de l'Eglise soit de soutenir les victimes</li> <li>- « Abusé moi-même, cette prise de conscience m'aide à vivre, pas à guérir »</li> <li>- Il faudrait que je prie pour toutes les personnes blessées.</li> </ul>
PROPOSITIONS D' ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Je souhaite la création d'un « lieu de parole » dans la paroisse ou bien faire connaître vers qui se tourner.</b></li> <li>- <b>En Christ, je dois prier et porter ceux qui ne vont pas bien.</b></li> <li>- Je rejoins un groupe, une fraternité, pour avancer à plusieurs</li> <li>- J'ai le souci des jeunes, en les éduquant et nous avec, en les invitant, en les écoutant</li> <li>- J'agis pour des relations appropriées (juste distance) avec clercs et laïcs.</li> <li>- Je souhaiterais développer un apostolat de la compassion</li> </ul>

#### Concernant le SILENCE des autorités

RESSENTI	<p>Je regrette le silence de l'Eglise et que le sort de l'institution ait pris le pas sur les victimes</p> <p>Je dois sortir de la culture du silence et prendre la parole</p>
ESPERANCE	<p>J'aspire à une repentance de tous les évêques</p>

ESPERANCE	Je contribue à ce qu'on prenne soin des prêtres, en les accueillant, en les invitant.
PROPOSITIONS D' ACTIONS	Je veux écrire à mon évêque pour l'interpeller et demander des éclaircissements Je dois faire remonter ou dénoncer, ne pas me taire Je dois, en Eglise porter ceux qui ne vont pas bien J'encourage les réflexions et les échanges sur ce thème Je contribue à une communication équilibrée et transparente dans l'Eglise Je souhaite la création d'un « lieu d'écoute » dans la paroisse ou bien faire connaître vers qui se tourner

**Pour plus d'ESPERANCE et d' ACTIONS dans la paroisse**

RESSENTI	Je suis concerné car membre de l'Eglise, parce que maintenant je sais. Je regarde la valeur et je porte un regard critique sur les actes et les activités Je contribue à lutter contre le relativisme ambiant Je pense aux absents qui ont quitté l'Eglise Je ne dois rien m'approprier dans le service de l'Eglise
ESPERANCE	J'encourage les échanges et les réflexions sur ce thème des abus dans l'église.
PROPOSITIONS D' ACTIONS	En Eglise, je suis un membre actif et ne reporte pas toute l'autorité sur le clerc. Je contribue à une communication équilibrée et transparente dans l'Eglise. J'agis pour des relations appropriées (juste distance) avec clercs et laïcs. Je contribue à une bonne répartition des missions entre clercs et laïcs. Je contribue à une juste répartition des missions entre laïcs : à trop servir, on peut ne plus prier... <b>Je veille à ce que des évaluations soient faites et que les responsables soient régulièrement renouvelés.</b> J'ai le souci des jeunes, en les éduquant et nous avec, en les invitant, en les écoutant. Je travaille mieux avec les prêtres et je prie pour eux. Je m'approprie et accepte la correction fraternelle. Je rejoins un groupe, une fraternité, pour avancer à plusieurs. Je contribue à la mise en place de groupes d'échanges, sur le contenu d'un livre par exemple. Je participe au jeûne et à la prière, à un jeûne « dynamique ». J'ose la rencontre avec les autres, avec les pauvres. Je souhaite l'organisation d'un pèlerinage marial de pénitence. <b>Je souhaite la création d'un « lieu de parole » dans la paroisse ou bien faire connaître vers qui se tourner.</b> Je demande qu'on réinstalle la célébration pénitentielle, démarche de pardon à la fois personnelle et communautaire. Je souhaite des messes mieux vécues, avec des explications sur telle ou telle partie de la célébration. Je participe à des temps de prière variés, pour favoriser les aspirations du plus grand nombre. Je contribue à ce qu'on prenne soin des prêtres, en les accueillant, les invitant. <b>Je contribue à ce qu'on prenne soin les uns des autres, dans l'Eglise et hors Eglise</b>

## CONCLUSION

Le pape insiste au début de sa lettre sur la solidarité dont nous devons faire preuve en nous disant que « quand un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » :

Nous sommes tous concernés ! Nous devons porter notre attention vers **toutes** les victimes et les accueillir dans l'écoute, pour leur permettre de se reconstruire.

Mais l'expression des victimes longtemps après les faits nous pousse à nous interroger sur le fonctionnement de l'institution « Eglise ». Le Pape nous demande de revoir cette « **manière déviante de concevoir l'autorité comme l'est le cléricalisme, qui non seulement annule la personnalité des chrétiens, mais qui tend aussi à sous-évaluer la grâce baptismale que l'Esprit Saint a placé dans le cœur de notre peuple** » ; donc, comme membre du peuple de Dieu, je suis personnellement concerné pour lutter contre les abus dans l'Eglise.

En participant à cette réflexion collective en paroisse j'ai fait un premier pas vers la conversion qui m'est demandée, qui devra être suivi par d'autres actions pour éviter que des telles situations ne puissent se reproduire.

*Ce document est destiné au Conseil Pastoral Paroissial et à l'Équipe d'Animation Pastorale, ainsi qu'à tous les membres de la paroisse Saint Joseph de la Galaure.*

*Cette trace du contenu des échanges dans les rencontres constitue la base d'une réflexion commune pour que soient décidées et mises en œuvre des actions concrètes dans notre Église paroissiale.*

*Ce document est également transmis à notre évêque pour que l'Église diocésaine soit informée de la démarche de réflexion et d'appropriation de la lettre du pape François vécue dans notre paroisse."*

- ANNEXES
1. Lettre au peuple de Dieu du 20 août 2018
  2. Lexique et définitions
  3. Adresses des cellules d'écoute dans le diocèse et au niveau national
  - 3 bis. Personnes à contacter sur la Paroisse pour plus d'informations sur ce document

ANNEXE 2

**QUELQUES DEFINITIONS à propos d'abus sexuels**

**PEDOPHILIE**

Relation sexuelle d'un adulte majeur avec un enfant (pré pubère) mineur

**MINORITE SEXUELLE** Age en dessous duquel il ne peut y avoir de consentement pour une relation sexuelle : variable selon les pays et aussi selon les époques,

En France depuis 1945 : 15 ans  
jusqu'en 1863 : 13 ans  
Jusqu'en 1832 : 11 ans

**ATTEINTE SEXUELLE**

**Délit**

Tout acte de nature sexuelle

SANS violence, ou contrainte,  
ou menace ou surprise

**AGRESSION SEXUELLE**

**Délit**

Toute atteinte de nature sexuelle autre que le viol AVEC violence, ou contrainte,  
ou menace ou surprise

**VIOL**

**Crime**

Tout acte de pénétration

AVEC violence, ou contrainte,  
ou menace ou surprise

*Article 222-23 du code pénal*

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.

**PROTECTION DE L'INTIMITÉ** *Article 226-3-1 du code pénal*

Le fait d'user de tout moyen afin d'apercevoir les parties intimes d'une personne que celle-ci, du fait de son habillement ou de sa présence dans un lieu clos, a caché à la vue des tiers, lorsqu'il est commis à l'insu ou sans le consentement de la personne, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende

1° Lorsqu'ils sont commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

2° Lorsqu'ils sont commis sur un mineur ;

3° Lorsqu'ils sont commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° Lorsqu'ils sont commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;

5° Lorsqu'ils sont commis dans un véhicule affecté au transport collectif de voyageurs ou dans un lieu destiné à l'accès à un moyen de transport collectif de voyageurs ;

6° Lorsque des images ont été fixées, enregistrées ou transmises.

**EXHIBITION SEXUELLE**

Vue des parties sexuelles imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible au regard du public.

## QUELQUES DEFINITIONS autour du mot ABUS

### DEFINITION GENERALE de l'ABUS

Un abus est un mauvais usage, un usage excessif, injuste ou pernicieux de quelque chose. c'est une injustice causée par le mauvais usage qui est fait d'un droit, d'un pouvoir

Synonymes : excès, exagération, outrance.

Exemples : abus de médicament, abus de pouvoir.

L'abus est aussi le fait d'outrepasser certains [droits](#), d'aller au-delà d'une [norme](#), d'une règle. De ce fait, il peut être répréhensible de par la [loi](#), l'habitude ou la [coutume et dans l'Eglise par le droit canon](#).

### ABUS DE CONFIANCE

L'**abus** de confiance est un délit défini par le Code pénal comme « le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé » (C pn art. 314-1).

L'abus de confiance : c'est une tromperie qui repose sur l'utilisation de la confiance accordée par une personne pour l'escroquer ; ce type d'abus concerne essentiellement des valeurs matérielles.

Ex : L'abus de biens sociaux : c'est l'utilisation des ressources d'une société à des fins personnelles ;

### ABUS DE POUVOIR

L'**abus de pouvoir** correspond au dépassement des limites légales ou morales d'un statut ou d'une fonction.

Un abus de pouvoir est l'**exercice excessif d'un pouvoir conféré par un statut ou une fonction**. Il s'agit de l'utilisation de capacités en dehors du champ d'action donné, ou d'outrepasser les droits conférés par la fonction.

L'utilisation anormale des pouvoirs donnés par une fonction **est une faute**.

L'**abus de pouvoir** peut se traduire par des actes d'intimidation, de harcèlement, de menace, de chantage, de coercition... Ce phénomène peut s'observer dans des communautés, des associations qu'elles soient chrétiennes ou non, dans des Églises.

### ABUS D'AUTORITE

L'abus d'autorité : c'est l'utilisation de l'autorité exercée légalement ou moralement sur une personne pour la contraindre à accomplir un acte qui n'est pas dans sa faveur et qui sort du champ d'exercice de l'autorité conférée.

Le service de l'autorité est toujours au service de l'autre, dans le plus grand respect de sa conscience et de sa liberté.

### ABUS DE FAIBLESSE

L'abus de faiblesse : c'est l'utilisation de la position de faiblesse d'une personne pour en tirer un avantage personnel. La simple vulnérabilité de la victime suffit à caractériser sa faiblesse ([Cass. crim., 11 juillet 2017, n° 17-80.421](#)) ;

### LIBERTE DE CONSCIENCE

La **liberté de conscience**, qui englobe la [liberté de religion](#)<sup>1</sup> et la liberté par rapport à la religion<sup>2</sup>, désigne le choix fait par un individu des valeurs ou des principes qui vont conduire son existence. Ce choix est de manière générale plus ou moins encadré par les [lois](#) du lieu d'existence.

## ABUS DE CONSCIENCE

« Il ne faut pas mélanger « pouvoir » et « accompagnement »

Il est relativement simple de conduire quelqu'un sur la pente qu'on désire lui voir emprunter, surtout lorsqu'il vous accorde une confiance totale. Cet acte n'est pas respectueux de sa liberté.

## ABUS SPIRITUEL

C'est une forme très spécifique d'abus de conscience car il est exercé par une personne ayant autorité morale ou religieuse. C'est lorsqu'une personne profite de sa position pour en dominer psychologiquement et spirituellement une autre, en la privant de son autonomie et de son libre arbitre.

L'accompagnateur spirituel doit se mettre au service d'une relation qu'il ne maîtrise pas, entre Dieu et la personne qu'il accompagne.

**L'abus spirituel** est alors l'abus de pouvoir d'une personne ayant une fonction spirituelle, le mauvais usage que font de leur pouvoir certains pasteurs, prêtres ou responsables.

L'abus de conscience est souvent réalisé dans le cadre de la confession, strictement encadré par le droit canon :

Can. 630 - § 1. Les Supérieurs reconnaîtront aux membres la liberté qui leur est due pour ce qui concerne le sacrement de pénitence et la direction de conscience, restant sauve la discipline de l'institut.

§ 2. Les Supérieurs veilleront, selon le droit propre, à mettre à la disposition des membres des confesseurs idoines auxquels ils puissent se confesser fréquemment.

§ 3. Dans les monastères de moniales, dans les maisons de formation et dans les communautés laïques nombreuses, il y aura des confesseurs ordinaires approuvés par l'Ordinaire du lieu, la communauté ayant donné son avis, sans qu'il y ait pour autant obligation de s'adresser à eux.

§ 4. Les Supérieurs n'entendront pas leurs sujets en confession, à moins que ces derniers ne le leur demandent spontanément.

§ 5. Les membres iront avec confiance à leurs Supérieurs auxquels ils pourront s'ouvrir librement et spontanément. Cependant il est interdit aux Supérieurs de les induire de quelque manière que ce soit à leur faire l'ouverture de leur conscience.



## DEFINITIONS autour du mot CLERICALISME

Le **cléricalisme** est un positionnement **idéologique** qui prône la prédominance des idées religieuses et du **clergé** dans la vie publique et politique.

Le cléricalisme trouve son aboutissement dans différents systèmes politiques : religion d'état, **concordat** ou **théocratie**. [Wikipedia]

Le cléricalisme désigne une manière déviante de concevoir le clergé, une déférence excessive et une tendance à lui conférer une supériorité morale [Aleteia]

Le pape François a donné une brève description de ce phénomène : « les prêtres se sentent supérieurs, ils sont très distants du peuple. » Il ajoute que le cléricalisme peut être « favorisé par les prêtres eux-mêmes ou par les laïcs ». En effet, les laïcs peuvent tomber dans le cléricalisme aussi ! Ils peuvent croire que leurs contributions à la vie de l'Église ne sont que de second ordre, ou qu'en toutes choses, « le prêtre en sait forcément plus ». [Aleteia]

C'est une « *attitude* » qu'il décrit comme un « *danger* » : « *Le cléricalisme est une attitude négative. Et elle est complice car elle se fait à deux, comme le tango qui se danse à deux.* » [la Vie]

« *Le cléricalisme, favorisé par les prêtres eux-mêmes ou par les laïcs, engendre une scission dans le corps ecclésial qui encourage et aide à perpétuer beaucoup des maux que nous dénonçons aujourd'hui. Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléricalisme* ». [la Vie]

[http://www.lavie.fr/religion/catholicisme/en-fait-le-clericalisme-c-est-quoi-11-10-2018-93632\\_16.php](http://www.lavie.fr/religion/catholicisme/en-fait-le-clericalisme-c-est-quoi-11-10-2018-93632_16.php)

Lettres du pape François

Lettre au peuple de Dieu (20/08/2018)

[http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/letters/2018/documents/papa-francesco\\_20180820\\_lettera-popolo-didio.html](http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/letters/2018/documents/papa-francesco_20180820_lettera-popolo-didio.html)

Lettre apostolique « Vous êtes la lumière du monde » (07/05/2019)

[http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/motu\\_proprio/documents/papa-francesco-motu-proprio-20190507\\_vos-estis-lux-mundi.html](http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/motu_proprio/documents/papa-francesco-motu-proprio-20190507_vos-estis-lux-mundi.html)

Cellules d'écoute

Niveau diocésain : Diocèse de Valence

Si vous êtes concerné directement ou si vous rencontrez une personne pouvant être concernée, contactez l'équipe de la cellule d'écoute : constituée de professionnels laïcs (femme et homme) psychologue, médecin, avocat.

- Par mail : [parolesdevictimes26@valence.cef.fr](mailto:parolesdevictimes26@valence.cef.fr)
- Par téléphone : **04 75 81 77 01**
- Par courrier : **Paroles de victimes, Maison diocésaine du Bon Pasteur  
11 rue du Clos Gaillard 26008 Valence cedex**

Au niveau des foyers de Charité

**Cellule de lutte contre les abus** Les Foyers de Charité  
85 rue Geoffroy de Moirans 26330 Châteauneuf de Galaure

[paroledevictime@lesfoyersdecharite.com](mailto:paroledevictime@lesfoyersdecharite.com)

<https://www.lesfoyersdecharite.com/creation-commission-recherches-independante-pluridisciplinaire/>

Mail : [commission.recherches2020@gmail.com](mailto:commission.recherches2020@gmail.com)

Téléphone : 06 46 72 98 10

Niveau national : la CIASE : Commission indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise

Créée au niveau national par la CEF Conférence des Evêques de France

L'équipe est disponible 7 jours sur 7, de 9h à 21h :

– par téléphone : **01 80 52 33 55**

– par mail : [victimes@ciase.fr](mailto:victimes@ciase.fr)

– ou par courrier : **Service CIASE – BP 30 132 – 75525 Paris cedex 11.**

L'anonymat sera préservé et les données recueillies seront traitées avec toutes les garanties requises.

Pour en savoir plus : <https://www.ciase.fr/>

Réconfort, Ecoute, Médiation, Aide, Information sur les Droits

**R.E.M.A.I.D** 04 75 55 94 59 [www.remaid.fr](http://www.remaid.fr) France Victimes 26

[francevictimes26@remaid.fr](mailto:francevictimes26@remaid.fr)

4 rue de Mulhouse 26000 Valence

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**

2 place Simone Veil BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

26000 Valence Le mardi de 10h45 à 12h et du mercredi au vendredi de 9h à 12h – Sans RDV

## Lutter contre la pédophilie

L'Église de France est engagée dans la lutte contre la pédophilie en son sein.

Elle propose notamment des outils pour lutter contre la pédophilie :

- recevoir des témoignages via l'adresse mail : [paroledevictimes@cef.fr](mailto:paroledevictimes@cef.fr)
- Un site dédié : <https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/>, sur lequel sont proposés des repères sur la pédophilie, des outils pour réagir...
- Un guide intitulé « Lutter contre la pédophilie », publié une première fois en 2002, réactualisé en 2010 et plus récemment :

CEF : Nouvelle édition du guide « Lutter contre la pédophilie »

<https://lyon.catholique.fr/actualites/leglise-france-monde/2017/01/21/nouvelle-edition-guide-lutter-contre-pedophilie/>

- **En présence de faits précis, vous devez informer la justice.**

Écrivez à **Monsieur le Procureur de la République** :

Tribunal de grande instance Place du Palais de Justice

BP 2113 26021 VALENCE Cedex Tél : 04 75 75 49 49 –

**Télécopie** : 04 75 55 13

Niveau diocésain : Diocèse de Lyon

Si vous avez été victime d'abus sexuels au sein de l'Église, vous pouvez le signaler.

- Le signalement à l'Église doit être effectué auprès du bureau des signalements, maison Saint-Irénée, 7 place Saint-Irénée, 69005 Lyon.  
[signalement@lyon.catholique.fr](mailto:signalement@lyon.catholique.fr) ou [paroledevictimes@cef.fr](mailto:paroledevictimes@cef.fr)

Il est toujours possible d'adresser un signalement directement au Saint-Siège, 00120 Cité du Vatican.

- Vous devez également [informer la justice](#). Ecrivez à Monsieur le Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance, 67 rue Servient, 690003 Lyon.

## LIVRES RECENTS

- |                                                           |                                                  |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| « Combattre l'abus sexuels des enfants »                  | Stéphane JOULAIN Ed DDB (mars2018)               |
| « L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs » | Marie-Jo THIEL Ed Bayard (mars 2019)             |
| « Comme un cœur qui écoute »                              | Mgr Luc RAVEL Ed : Artège (mars 2019)            |
| « Un moment de vérité »                                   | Véronique MARGRON Ed : Albin Michel (avril 2019) |
| « Les vraies raisons de la pédophilie dans l'Église »     | Paul Ariès Ed. Larousse (sept.2019)              |
| « OMERTA La pédophilie dans l'Église de France »          | Sophie Lebrun Ed Tallandier (octobre 2019)       |

## ANNEXE 3bis

Sébastien & Lucile : [sebastien.dumont1998@laposte.net](mailto:sebastien.dumont1998@laposte.net) et

Quitterie : [mq.lesbre@gmail.com](mailto:mq.lesbre@gmail.com)